CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROGRAMME THEMATIQUE DE RECHERCHE
GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DU CAMES

Numéro spécial
Octobre 2025

La Revue Gouvernance et Développement

ISSN-L : 3005-5326
ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 1

- Gouvernance hospitalière
- Gouvernance socioéconomique
- Gouvernance territoriale et environnementale

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR **(CAMES)**.
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 **(BURKINA FASO)**

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34
Fax : (226) 50 36 85 73
Email : cames@bf.refer.org
Site web: www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche

Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: https://sjifactor.com/passport.php?id=23550
HAL: https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120
Mir@bel: https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4ème édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « ***Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique*** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5ème journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTR-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.
L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO,** MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE,** MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU,** MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI,** MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zananhi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Pornaldriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Brouxdelsmaël KOFFI,** MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI,** MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE,** PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA,** MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULABi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication
Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint
Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef
Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint
Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue
Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378
Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :
Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:
Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :
Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :
Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :
Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:
Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :
Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :
Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster) :
Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com
Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :
Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com
Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BIELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libréville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIE Doh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDO Diomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRA Kouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazeboh Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DA Kouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRI Diby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie/Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.
À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2 ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :
Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :
Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :
Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : *Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire I de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.*

Les illustrations : Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme …), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif *: nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.*

Pour les sources sur internet : *indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.*

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

SOMMAIRE

LA BIOBANQUE, UN SUPPORT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LA COLLECTE DES DONNÉES D'INFORMATION AUX POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE
BOUAGNON-DROUBLY Rita……1-15

LEADERSHIP ET RESPONSABILITE AU SEIN DU CENTRE DE SANTE URBAIN A BASE COMMUNAUTAIRE (CSUCom) DE GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE) / LEADERSHIP AND RESPONSIBILITY WITHIN THE COMMUNITY-BASED URBAN HEALTH CENTER (CSUCom) OF GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE)
TIE Gouin Bénédicte Edwige Epse KOUAKOU, **N'gnanda Anne-Marie KOUADIO** et N'GORAN Ekian Noël ……..…….……16-29

DROIT À LA SANTÉ ET GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE EN AFRIQUE : QUELLE POLITIQUE POUR UNE REDYNAMISATION DES SOINS DE SANTÉ
OUSSOU Kouadio Jean Richard ……30-44

LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE ET MATERNELLE AU TOGO, EXEMPLE DES ODD SANTÉ (2015-2022)
OUGMA Hombamana et GONON Amevi Agberi ……45-60

LA RELATION « POUVOIR-SERVITUDE » À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE : CAS DU CHU D'OWENDO (GABON)
Steeve Elvis ELLA …….……61-71

LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNICATION POST-COVID EN CÔTE D'IVOIRE: SITUATION ET PERPECTIVES
BROU Marie Sylvana …….……72-87

AMELIORATION DE LA SÉCURITÉ ET SANTE AU TRAVAIL DES TRAVAILLEURS DE SANTE AU TOGO PAR L'OUTIL HEALTHWISE, UNE OPPORTUNITE DE GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE DE QUALITE (2016 -2024)
KEVI Kokou Silvère et LASSEY Agnélé ……..…….……88-104

***MA SANTÉ SOUFFRE* DE NFAMARA CAMARA : UNE SCRIPTURALISATION RÉALISTE DE LA POLITIQUE DE LA SANTÉ POUR TOUS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE** BLÉ Kain Arsène ……..…….……..105-116

BIOTECHNOLOGIES MÉDICALES ET QUESTION DE LA SUBJECTIVITÉ
AMEZUNYE Kodjo Mensavi et Dr ABALO Miesso (MC) ……..…….……..117-129

NÉGOCIER L'AUTORITÉ AU QUOTIDIEN À L'HÔPITAL PUBLIC : QUAND L'ORDRE DES COMPÉTENCES BAT DE L'AILE
GBAKA Loulou Guy ……..…….……..130-150

POLITIQUE SANITAIRE IVOIRIENNE ET ACCÈS AUX SOINS DANS LES HÔPITAUX DE RÉFÉRENCE : CAS DES POPULATIONS RURALES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE GUIGLO (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) / IVORIAN HEALTH POLICY AND ACCESS TO CARE IN REFERENCE HOSPITALS: THE CASE OF RURAL POPULATIONS IN THE SUB-PREFECTURE OF GUIGLO (WESTERN IVORY COAST)
KOFFI Kouadio Athanase et BRISSY Olga Adeline ……..…….……..151-171

LA GOUVERNANCE SANITAIRE EN AFRIQUE : ENTRE DÉFIS POLITICO-ÉCONOMIQUES ET EXIGENCES ÉTHICO-CULTURELLES
EKPO Kouadio Victorien ……..……...……..172-184

POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME AU TOGO DE 1994 A 2022
GONON Amèvi Agbéri et OUGMA Hombamana ……..……...……..185-199

LOGIQUE COMMUNAUTAIRE FACE A LA CONTRACEPTION DES ADOLESCENTES AYAOU DE LA SOUS-PREFECTURE DE N'DOUFFOUKANKRO (BOUAFLE-COTE D'IVOIRE)
KOUAME Sara Gémima, MANAN Gnamien Elie, TCHETCHE Obou Mathieu .200-218

DÉSÉQUILIBRE DE L'AMÉNAGEMENT DES RUES DANS LE GRAND-LOME (TOGO) : ENJEUX ET DÉFIS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE
AWOKPE Kodjo, **DANDONOUGBO Iléri** et **AGBAMARO Mayébinasso** ……...219-235

LE FINANCEMENT PUBLIC DE L'ÉLEVAGE EN CÔTE D'IVOIRE À L'ÉPOQUE DE LA SODEPRA (1970-1993) / THE FINANCING OF THE PUBLIC REARING IN CÔTE D'IVOIRE DURING THE SODEPRA'S PERIOD (1970-1993)
AKA Adou Marcel et KOUAMÉ Kan Raymond ……..……...……...……..236-257

ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE EN CÔTE D'IVOIRE (1976- 2022)
AHORO Moro Jean Martial et MAH Gli Modeste Franck …..……...…….....……..258-273

L'IMMIGRATION AU PRISME DE L'ENGAGEMENT HUMANITAIRE DANS *LA MER À L'ENVERS* DE MARIE DARRIEUSSECQ
ADJE Tanoh Linda Danielle épse BAH ……..……...…….....……..274-285

LE MARCHÉ MINI-DEF DE KORHOGO (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE) : LE PARADOXE D'UN ÉQUIPEMENT MUNICIPAL MODERNE
SILUE Tangologo ……..……...…….....……..286-301

LES PRÉDISPOSITIONS À LA BONNE GOUVERNANCE DES ENTITÉS AFRICAINES : VERS UN MODÈLE DE LÉGITIMITÉ PAR L'APPROCHE DES PARTIES PRENANTES
SOULEYMANOU Kadouamai ……...…….…….....……..302-324

FRAUDE À L'ASSURANCE AUTOMOBILE À ABIDJAN EN CÔTE D'IVOIRE / CAR INSURANCE FRAUD IN ABIDJAN, COTE D'IVOIRE
BAMBA Ladji ……..……..…….…….....……..325-337

AVANTAGES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DANS LA VILLE DE BOUAKÉ
GUY Matthieu Ettien Afforo, AYEMOU Anvo Pierre, ZUO Estelle épse DIATÉ,
MOYOU Jeanne Dominique …...…….…….....…..…..338-361

CRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES EN CÔTE D'IVOIRE DE 1973 À 1994
DJE Yao Lopez ……..……..…….…….....….....362-376

GOUVERNANCE SOCIOECONOMIQUE : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT INCLUSIF DE LA VILLE DE BONDOUKOU (CÔTE D'IVOIRE)
BAMBA Mansé ……..……..…….…….....….....377-391

LA GOUVERNANCE EN RELIGION : ENTRE RIGORISME RATIONNEL ET PLASTICITÉ MYSTICO-IRRATIONNELLE
ELLA Kouassi Honoré …..……..…….…….....….....392-406

EFFET DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS LES PAYS DE L'UEMOA
KINDA Augustin ……..……..…….…….....….....407-421

LA BONNE GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE
KOFFI Kouadio Fabrice ..……..…….…….....….....422-439

CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT MISSIONNAIRE CATHOLIQUE À LA STRUCTURATION DU CERCLE D'ATAKPAMÉ (TOGO) À PARTIR DE 1900
KOSSOU Sovi ……..……..…….…….....….....440-461

CONFLITS DE GOUVERNANCE ET ENJEUX IDENTITAIRES DANS LA GESTION DU MARCHÉ À BÉTAIL DE BOUNA (CÔTE D'IVOIRE)
Ekian Noël N'GORAN ……...…….…….....….....462-477

COMPARATIVA DE LA ATENCIÓN A LAS PERSONAS CON DISCAPACIDAD EN CATALUÑA Y EN EL PAÍS VASCO
SORO Kassoum ……..……..…….…….....….....478-495

POUR UNE ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DES ACTIVITÉS INFORMELLES DE DISTRIBUTION DE PRODUITS MANUFACTURÉS
SOUMAHORO Sainghot ...…….…….....…….....496-512

LES DÉTERMINANTS DE L'ESSOR DE L'ANACARDE DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE GUEZON (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)
N'Zué Pauline YAO et Kopeh Jean-Louis ASSI …….....…….....513-530

DÉVELOPPEMENT ET BONNE GOUVERNANCE : COMMENT « ÉQUATIONER » LES ENTITÉS ?
KOUASSI Assanti Olivier …….....…….....531-546

MALENTENDUS ET DYSFONCTIONNEMENTS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT : CAS DU PROJET SOJA DANS LE NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE (1988-2002)
YEO Mamadou ……..……...…….....….....547-560

ANALYSE EMPIRIQUE DE L'EFFET DE L'OUVERTURE COMMERCIALE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS DE L'UEMOA : QUELLE IMPLICATION DE LA GOUVERNANCE ?
AYENAGBO Kossi ……...…….....….....561-578

DYNAMIQUE DES CULTURES PÉRENNES ET CONFLITS FONCIERS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAFÉRÉ (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE)
KOFFI Guy Roger Yoboué et KOMENAN Komenan Gabin .....….....579-602

GOUVERNANCE ET AUTONOMISATION DES FEMMES DE N'ZÉRÉKORÉ PAR LA COMMERCIALISATION DE L'HUILE ROUGE
LAMAH Pépé Julien et AMOATTA Koffi Guy …….....….....603-623

GOUVERNANCE BANCAIRE À TRAVERS LES GUICHETS AUTOMATIQUES DE TRANSACTION MONÉTAIRE À KORHOGO : ENTRE REPRÉSENTATIONS ET PRATIQUES
KONE Kapiéfolo Julien …….....….....624-642

GOUVERNANCE DURABLE DANS LA VILLE DE TAFIRE (EN CÔTE D'IVOIRE) : LE JEU D'ACTEURS ET LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN
KONE N'golo Oumar, DIARRASSOUBA Bazoumana et DJAH Armand Josué 643-661

GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES DANS LA VILLE TOURISTIQUE DE SAN PEDRO : DEFIS ET STRATEGIES
KONAN N'Guessan Olivier …….....….....662-677

LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE DANS LA REGION DU NORD DU BURKINA FASO FACE AUX CRISES CLIMATIQUE ET SECURITAIRE
ZOUGOURI Amidou et SODORE Abdoul Azise ….....….....678-693

LA COMMUNE DU PLATEAU (ABIDJAN, COTE D'IVOIRE) SOUS LA LOUPE : UNE ANALYSE SWOT POUR COMPRENDRE SA SITUATION ACTUELLE Abou DIABAGATE et Amadou COULIBALY …….....….....694-711

GOUVERNANCE DE LA TRANSHUMANCE PAR L'ÉDUCATION À LA PAIX SOCIALE
BATAMA Kodjo et Pr ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire .....….....712-728

CONSERVATION DU PATRIMOINE AUTOCHTONE ET CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE DANS LA COMMUNE DE

DOUFELGOU I AU NORD TOGO
DJALNA Kouyadéga …….....….....729-748

IMPACTS DE LA PRODUCTION FONCIÈRE SUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES DE LA VILLE DE KATIOLA / IMPACT OF LAND PRODUCTION ON THE DEVELOPMENT OF THE OUTSKIRTS OF THE CITY OF KATIOLA
DOHO Bi Tchan-André, ALLA Affoué Sonya et ETTIEN Aka Yves Serge Pacôme ..749-769

GOUVERNANCE DES ESPACES MARCHANDS DANS LA METROPOLE D'ABIDJAN / GOVERNANCE OF MARKET SPACES IN THE ABIDJAN METROPOLIS
GOZE Thomas et KOBENAN Appoh Charlesbor .....….....770-786

ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ ET GOUVERNANCE : UNE RELECTURE DE LEVINAS ET JONAS FACE AUX CRISES ÉCOLOGIQUES
ILAHIRI Mylène Stéphanie …….....…….....787-804

DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE FRONT LAGUNAIRE ÉBRIÉ À ABIDJAN : CAS D'ABOBO-DOUMÉ
KAMBIRÉ Bêbê et KOUASSI Charles Aimé .....…….....805-824

EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES ESPACES RÉSERVÉS : L'EXEMPLE DE LA ZONE PASTORALE DE SAMOROGOUAN AU BURKINA FASO
KI Jean Paulin, DABIRÉ Joël et SOMDA Touobawènèkaon Maximin ….....825-846

ENJEUX ET DEFIS DE LA RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES D'ABIDJAN FACE AUX EXIGENCES DE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS URBAINS
Koua Koffi Etienne Trésor KOFFI et Sanaliou KAMAGATE …….....847-864

AMÉNAGEMENT URBAIN ET COORDINATION DES ACTEURS DANS LA VILLE D'ABENGOUROU (CÔTE D'IVOIRE)
KOFFI Akouassi Bénédicte et DJAH Armand Josué …….....865-883

LE NUMERIQUE DANS LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION À ABIDJAN
Khan KOUAME, Anouman Yao Thibault OUSSOU et Gnamien Elie MANAN 884-902

LES DÉTERMINANTS DE L'URBANISME SPONTANÉ ET SES CONSÉQUENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LE QUARTIER NGAMAKOSSO À BRAZZAVILLE
Robert NGOMEKA …….....…….....903-917

AUTONOMISATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN ENJEU DE SURVIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE
Martin NGOUA EYENE et Emmanuelle NGUEMA MINKO …….....918-931

LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES LOCALES ET LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ DANS LES ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LE CAS DU

CAMEROUN
SANAMA AMBASSA …….....…….....932-949

LA GESTION DE L'INCIVISME ROUTIER VIA LES TIC : QUELLES PERCEPTIONS DES POPULATIONS EN CÔTE D'IVOIRE ?
SEY Henri Joël …….....…….....950-967

COLLOQUE INTERNATIONAL DU PROGRAMME THÉMATIQUE DE RECHERCHE-GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DU CAMES (PTRC-GD)
SISSOKO Pierre Soriba ….....…….....968-984

MUTATION DE LA JEUNESSE AFRICAINE ET PROBLÉMATIQUE DE L'ÉCOLOGIE : PERSPECTIVES D'APPROPRIATION DES APPROCHES
TATA Gaston Gabriel ….....…….....985-1000

QUELS IMPACTS DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT SUR LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA PROVINCE DU LAC (OUEST DU TCHAD) ?
TOB-RO N'Dilbé ….....…….....1001-1020

DYNAMIQUE URBAINE ET ZONES HUMIDES Á BOUAKÉ DE 2002-2024 : ENJEUX ET PERSPECTIVES
KOUASSI Kobenan Christian Venance, SANGARÉ Nouhoun, TRAORE Fanta et SOROGO Bourahima ….....…….....1021-1036

RÉSISTANCES SOCIO-CULTURELLES ET APPROPRIATION DU CERTIFICAT FONCIER EN CÔTE D'IVOIRE (EXEMPLE DE SAKASSOU) : RECOMPOSITIONS DE L'ACTION COLLECTIVE DANS UNE TRANSITION PARTICIPATIVE
Boni Hyacinthe KPANGBA .....…….....1037-1054

DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LE BASSIN DE L'OTI
ALASSANE Abdourazakou .....…….....1055-1067

Gouvernance socioéconomique

CRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES EN CÔTE D'IVOIRE DE 1973 À 1994

DJE Yao Lopez
Université Alassane Ouattara, Bouaké,
Côte d'Ivoire
Discipline : Histoire
Spécialité : Histoire économique et Sociale

Résumé

La Côte d'Ivoire, au lendemain de son accession à l'indépendance, a mis en place une politique économique basée sur l'agriculture extensive héritée de la colonisation. De 1960 à 1973, l'économie ivoirienne était à la hausse, poussant les spécialistes du monde des finances à qualifier cette évolution économique de « miracle économique ivoirien ». Cependant, à partir de 1973, une crise économique surgit et engendre des problèmes, mettant l'économie ivoirienne dans une situation calamiteuse jusqu'en 1994 avec l'avènement de la dévaluation comme solution. L'objectif de cette réflexion est de revenir sur les politiques de l'État de Côte d'Ivoire dans la gestion des finances publiques pendant la crise économique qui a secoué le pays entre 1973 et 1994. Notre approche méthodologique repose, essentiellement, sur la collecte de source documentaire. Il s'agit d'évoquer à la lumière des théories de gouvernance socioéconomique en Côte d'Ivoire**,** les facteurs, l'impact de la crise économique et la dévaluation du franc CFA sur les finances publique.

Mots clés : Crise économique, Côte d'Ivoire, finances, gestion.

Abstract:

Côte d'Ivoire, following its independence, implemented an economic policy based on extensive agriculture inherited from colonization. From 1960 to 1973, the Ivorian economy was on the rise, leading financial specialists to describe this economic development as the "Ivorian economic miracle." However, from 1973 onwards, an economic crisis arose and caused problems, putting the Ivorian economy in a calamitous situation until 1994 with the advent of devaluation as a solution. The objective of this reflection is to review the policies of the State of Côte d'Ivoire in the management of public finances during the economic crisis that shook the country between 1973 and 1994. Our methodological approach is based, essentially, on the collection of documentary sources. It is a question of evoking, in the light of the theories of socioeconomic

governance in Côte d'Ivoire, the factors, the impact of the economic crisis and the devaluation of the CFA franc on public finances.

Keywords: Economic crisis, Côte d'Ivoire, finance, management.

Introduction

La Côte d'Ivoire, nation d'Afrique de l'Ouest a connu un parcours économique marqué par des épisodes de prospérités et de crises. Après avoir acquis, dans la douleur, son indépendance, en 1960, elle a connu un développement socioéconomique spectaculaire qualifié de « miracle économique ivoirien » dû aux cours relativement importants des matières premières agricoles, notamment, le café et le cacao dû au coût élevé du baril sur le marché mondial. Dans cette période joyeuse des années 1960 et 1970, le pays était considéré comme un modèle de développement grâce à ses exportations de café et de cacao, deux ressources qui ont alimenté sa croissance. Cependant, à partir de 1973, la Côte d'Ivoire a entamé une descente économique qui a culminé dans les années 1990 avec de graves crises financières et des tensions sociales et depuis 1980, la Côte d'Ivoire oscille entre crises socioéconomiques et recherche de solutions. Pour parvenir à une solution économique durable et harmonieuse préalable à toute amélioration sociale, les autorités ivoiriennes choisissent le libéralisme, mais elles n'ont pas exclu l'intervention de l'État. Dans son intervention, l'État donc a joué un rôle majeur comme agent économique, comme l'indique, le Ministère du Plan (1968, p. 4.) : « Il est institué une catégorie d'entreprises publiques dites « société d'État » destinées à favoriser la mise en valeur des richesses de la nation. Ces sociétés dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière, ont pour unique actionnaire l'État ». Ces entreprises, à partir de 1973, connaissent des difficultés dues à la mauvaise gestion des deniers publics et de la baisse du coût des matières premières agricoles. Pour redresser ces entreprises et propulser le développement économique en Côte d'Ivoire, l'État met en place des politiques de développement économique drastiques. Dès lors, quel est le rôle de l'État dans la crise économique subie par la Côte d'Ivoire de 1973 à 1994 ? La méthode d'étude a consisté à faire l'inventaire des sources et de la documentation relative à la question, à les exploiter, puis à recouper les informations collectées en les passant au prisme de la critique historique. Ainsi, la présente étude a pour objectif de mettre en évidence les facteurs de cette crise économique, le rôle de l'État dans la gestion des finances publiques, en Côte d'Ivoire de 1973 à 1994 et l'impact de la dévaluation sur les finances publiques.

1. Les facteurs de la crise économique en Côte d'Ivoire

Plusieurs facteurs sont à l'origine de la crise économique, en Côte d'Ivoire. Au nombre de celles-ci il y a le contexte économique de 1973 et la chute des cours des matières premières agricoles et l'impact de l'endettement.

1.1. Le contexte économique en Côte d'Ivoire avant 1973

La Côte d'Ivoire a obtenu son indépendance en 1960, sous la direction de Félix Houphouët-Boigny, qui est devenu le premier président du pays. Avant l'indépendance, l'économie ivoirienne était, largement, dominée par les intérêts coloniaux français, qui avaient mis en place des infrastructures au service de l'exploitation des ressources. Après l'indépendance, Houphouët-Boigny a adopté des politiques favorables à la croissance économique qui ont contribué à faire de la Côte d'Ivoire l'un des pays les plus prospères de la sous-région durant les décennies.

Avant 1973, l'économie ivoirienne reposait, principalement, sur l'agriculture, avec le café et le cacao comme principales cultures d'exportation. Sous le régime de Houphouët-Boigny, des efforts considérables ont été faits pour moderniser l'agriculture et diversifier l'économie. L'État a mis en place des politiques de soutien aux agriculteurs, notamment, par le biais de subventions, de programmes de formation et d'infrastructures rurales. Les « vingt glorieuses » (P. Hugon, 2003 : 105) d'après l'indépendance (1960-1980) étaient caractérisées par un taux de croissance annuel moyen du PIB de l'ordre de 7 %. Celui-ci est passé de 130 milliards de F CFA en 1960 à 1900 milliards en 1979 (P. David., 2000 : 64].

Cette prospérité économique ininterrompue et soutenue a ainsi permis à la Côte-d'Ivoire de mener une politique économique et sociale particulière. Entre 1967 et 1970, avec le premier plan économique, le gouvernement ivoirien a expérimenté une stratégie d'industrialisation basée sur la substitution des importations. Il s'agissait de les limiter en leur substituant des produits fabriqués, localement, et, donc de gagner en indépendance. Mais du fait, notamment, des capacités d'absorption limitées du marché intérieur, cette stratégie fut un échec. En outre, comme les importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires ont augmenté sur la période, le niveau global des importations n'a, finalement, pas, véritablement, baissé. Elles ont, seulement, changé de nature (D. Attebi, 2011, :43).

Les performances économiques ivoiriennes sont, donc, explicables par la hausse du cours des matières premières agricoles sur le marché mondial (la Côte-d'Ivoire devient en 1978 le premier

producteur mondial de cacao). La valeur ajoutée de la production agricole est, ainsi, passée de 69,4 milliards de F CFA en 1960 à 1 028 milliards de F CFA en 1985. De même, la valeur des exportations agricoles est passée sur la même période de 39,3 à 294,4 milliards de F CFA (P. David, 2000 : 67). La Côte d'Ivoire est devenue le premier producteur mondial de cacao et l'un des principaux producteurs de café. Ces cultures étaient et demeurent des piliers de l'économie ivoirienne, fournissant des emplois à des millions de personnes et générant des revenus substantiels, pour l'État. (D. Attebi, 2011, :44)

En plus du cacao et du café, des efforts ont été faits pour développer d'autres cultures de rente comme l'hévéa (pour le caoutchouc) et le palmier à huile, ainsi que des cultures vivrières essentielles pour l'autosubsistance nationale. Entre 1960 et 1973, la Côte d'Ivoire a connu un taux de croissance économique parmi les plus élevés d'Afrique, souvent, autour de 7 à 8 %, par an. Cette croissance a été alimentée par l'augmentation des exportations agricoles mais, également, par des investissements étrangers et une politique économique pragmatique qui promouvait la stabilité et l'attractivité du pays. Malgré ces avancées économiques, des disparités sont apparues. La croissance rapide n'a pas toujours bénéficié équitablement à toutes les couches de la population, et des tensions ethniques ont commencé à se profiler, exacerbées par la politique de nationalisme ivoirien promue par le régime de Houphouët-Boigny.

Durant cette période, le pays s'est ouvert sur l'extérieur en accueillant les capitaux étrangers. L'État jouait un rôle important comme investisseur en se substituant au secteur privé par la création de sociétés publiques ou parapubliques et en absorbant les diplômés (aussi bien dans ces sociétés que dans l'administration). C'est aussi une période durant laquelle, l'État emprunte sur les marchés internationaux notamment pour financer de grands projets (quoique peu rentables) tels que des complexes sucriers agro-industriels (J.-L. Chaléard, 2000 :49). Enfin, l'État a aussi mis en place certaines infrastructures (écoles, routes, équipements sociaux).

1.2. La chute des cours des matières premières agricoles et l'impact de l'endettement

Dès l'accession à l'indépendance, en 1960, la Côte d'Ivoire, sous la direction de Félix Houphouët-Boigny, avait fait le choix du libéralisme économique. A cet effet, B. Contamin ; A. Y Faure (1990 : 56) atteste : « l'État a choisi pour son développement la voie de l'économie libérale et y restera attaché ». Dans cette politique libérale, l'État intervient dans le capital des entreprises. Comme le soulignent O. J. F. Komenan et D.F. Soro (2024 : 8) : « On a longtemps parlé de miracle ivoirien et effectivement pendant dix-huit années (voire dix-neuf), la Côte d'Ivoire a

privilégié avec succès la croissance de son Produit Intérieur Brut de l'ordre de 6,5% par an en volume de 1960 à 1978. Après vingt années de développement, la Côte d'Ivoire apparait comme un pays à revenu intermédiaire dans le classement de la Banque Mondiale (revenu par tête de 1.150 dollars en 1980, 2e rang en Afrique noire après le Gabon) ».

Cependant, les crises pétrolières de 1973 et 1979 ont provoqué une conjoncture économique difficile. Cette situation a eu un impact négatif sur la vente des matières agricoles ivoiriennes sur le marché international. Cette conséquence négative a ralenti l'économie ivoirienne. Ce ralentissement s'est matérialisé par une situation macroéconomique peu reluisante dans presque tous les secteurs d'activité. Malgré toutes ces conséquences et la baisse drastique de l'économie du pays, les pouvoirs publics ne renoncent pas à leur politique d'emprunts et d'investissements. Dans les causes internes, il a été question de besoins financiers provoqués par la chute brutale des cours du café et du cacao en 1978. (B. Contamin ; A. Y. Faure 1990 : 56). Le manque à gagner devait être comblé par les emprunts extérieurs. En 1983, les conséquences de la grande sécheresse ont accru également ceux-ci du fait qu'il fallait satisfaire les urgences. Il s'est agi d'alimenter le pays, surtout, la capitale économique en électricité pour permettre aux entreprises de travailler dans de bonnes conditions et, régulièrement les ménages : pour cela, il y a eu l'achat de turbines. Ces dépenses étant imprévues, les pouvoirs publics ont dû trouver de l'argent pour les payer et c'est, encore, le recours au crédit et à l'extérieur. (R. Boussou, 2016 : 25).

Selon R. Boussou, il y a eu le renchérissement des prix des produits importés ; ce qui a engendré au niveau des investissements des pouvoirs publics, un besoin supplémentaire de fonds pour combler la hausse liée à l'inflation ; ceci a constitué ainsi un autre problème financier supplémentaire. C'est pour éviter que cette inflation ne ronge les avoirs du pays qu'après la remontée du cours du café et du cacao en 1977, remontée qui a procuré d'importants revenus aux pouvoirs publics par le biais de la Caisse de Stabilisation, que ceux-ci ont procédé à un vaste programme d'investissement. En effet en 1977, les avoirs de la Caisse de Stabilisation qui ont été de 54 milliards de francs C.F.A. en 1976, sont montés à 239 milliards de francs. Afin d'éviter de perdre une bonne partie de cette somme, à cause de l'inflation, les pouvoirs publics ont pensé l'investir avant que l'inflation ne fasse son effet. C'est ce qui a expliqué en partie cette politique d'investissement entreprise aux lendemains de la hausse brutale du cours du café et du cacao. (R. Boussou, 2016 : 25).

Au plan national, les programmes d'investissements volontaires ont été mal conçus. Cette mauvaise conception a joué un rôle majeur dans l'endettement des pouvoirs publics. En effet, certains projets d'utilité publique n'ont pas, toujours, généré les flux monétaires souhaités. Initiés pendant la période de décollage industriel, ces projets ont été, en partie, responsables de l'endettement du pays. Il s'agit de la politique d'industrialisation, des projets de développement de palmiers à huile et de cocotiers, des projets de Kossou et de San-Pedro et un projet colossal de 10 sucreries. (R. Boussou, 2016 : 25). En plus, les autorités politiques ivoiriennes ont initié des projets pharaoniques et de prestige : un hôpital international de cent lits à Yamoussoukro, le doublement du pont Houphouët Boigny, un aéroport international pour 200 millions de dollars, le prolongement de l'autoroute qui mène à Yamoussoukro, une école supérieure d'agriculture… (L. E. Settie, 2012 : 24.) Toutes ces mesures mises en place par les pouvoirs publics ont entraîné, dans la période (1978-1993), un déséquilibre financier. Les prix de produits agricoles, notamment le café et le cacao se sont effondrés. Le café et le cacao, principaux produits d'exportation de la Côte d'Ivoire ont été les premiers à être atteints avec des prix divisés par 3,5 après le pic de 1977 et la recette d'exportation subit une descente vertigineuse entre 1973 et 1982 (B. S. Méité, 2009 :254). Selon Gilles Durufle, « La sévère crise économique qu'a connue la Côte d'Ivoire depuis 1980, dont la première manifestation a été la dégradation de la balance des paiements courants après 1978 a été fréquemment présentée comme la fréquence de la détérioration de l'environnement international (deuxième choc pétrolier, baisse des cours des matières premières), notamment, le retournement de la baisse des termes de l'échange ». (G. Duruflé, 1988 : 89).

La baisse des termes de l'échange entre 1976 et 1977, ont poussé les pouvoirs publics à utiliser les excédents de la C.S.S.P.P.A pour les investissements et ensuite la possibilité donnée à la Côte d'Ivoire d'accroître ses emprunts. Malheureusement, dès 1978, tout a changé. La baisse des cours mondiaux du café et du cacao a, fortement, perturbé les activités industrielles, en raison de la perte du pouvoir d'achat des populations, de la réduction des ressources des pouvoirs publics et de la contraction du marché intérieur. Il s'en est suivi une forte diminution de l'investissement, dans le secteur manufacturier) qui est tombé d'un montant estimé à 154 milliards de francs C.F.A. en 1980, à 95 milliards de francs C.F.A. en 1983, soit une baisse de 56,6 % en valeur réelle (Banque Mondiale, 1987). Les difficultés ont été aggravées par la sécheresse de 1983 qui a entraîné la chute de la production d'électricité et par une récession économique mondiale qui a provoqué une contraction des marchés d'exportation traditionnels. Il en a résulté une véritable

crise de l'industrie ivoirienne (N. Bamba, B. Contamin, M. Koulibaly, 1992 :16). Face à ces différentes crises, l'État met en place une politique pour rehausser l'économie ivoirienne, déjà, moribonde.

2- Le rôle de l'État dans la gestion des finances publiques en Côte d'Ivoire de 1973 à 1994.

Pour contrer la crise économique, l'État initie une politique pour la gestion des finances publiques en instaure les programmes d'ajustement structurel (PAS) en privatisant les entreprises publiques ivoiriennes.

2-1- L'instauration des programmes d'ajustement structurel (PAS)

L'État, lorsqu'il conçoit son budget, compte aussi bien sur les impôts directs et indirects, que sur les taxes qui touchent les importations et les exportations. Toutefois d'autres sources non fiscales de prélèvements existent, les excédents de la Caisse de Péréquation comme ceux de la Caisse de stabilisation, des caisses des Établissements Publics Nationaux et des cotisations sociales. Ces recettes sont utilisées en théorie pour financer le personnel de L'État, les services de prestations sociales, les 15 budgets généraux de fonctionnement et d'investissement, les dépenses annexes et les comptes spéciaux, les opérations exceptionnelles du Trésor public, et les structures autonomes de l'État, les indemnités de départ volontaire à la retraite (N. Bamba, B. Contamin, M. Koulibaly, 1992 :15).

La Côte-d'Ivoire a connu, jusqu'à présent, trois plans d'ajustement structurel depuis 1981. Ces plans étaient bâtis sur un calendrier explicite faisant succéder à deux plans généraux déflationnistes des plans plus sectorialisés de relance, l'objectif étant, alors, après un examen de passage en 1986, d'obtenir une croissance auto-entretenue et équilibrée à moyen et à long terme. Malheureusement, la conjoncture a été têtue. Si l'examen de passage a été réussi, pour des raisons exogènes (la bonne tenue du marché du café/cacao en 1983-1986), la relance est, actuellement, impossible, les caisses de l'État étant vides. (M.-F. Jarret, F.-R. Mahieu, 1991 : 46). L'État ivoirien procède à la mise en place des programmes d'ajustement structurel (PAS).

Ainsi, la première période, l'État ivoirien a pris de sévères mesures pour réduire les déficits par compression de la demande, c'est-à-dire le contrôle de la masse monétaire et du crédit (imposition de plafonds annuels aux créances intérieures nettes du secteur bancaire sur les secteurs public et privé). Il a procédé, également, à la limitation des dépenses de fonctionnement, en particulier, des salaires de la fonction publique, réduction des dépenses d'investissement, la

réduction et suppression de certaines subventions (riz, services publics). Il y eu la création ou l'extension de certaines taxes, par mobilisation de recettes supplémentaires par la remise en ordre des finances publiques (inventaire des dettes, réorganisation du secteur public et parapublic, mise en place de procédures de contrôle financier, diminution du déficit du secteur public). (M.-F. Jarret, F.-R. Mahieu, 1991 : 47)

Au plan d'ajustement sectoriel industriel est associé un plan énergétique dans le but de réhabiliter la société ivoirienne de raffinage (sir) et la société de l'énergie électrique de Côte-d'Ivoire (EECI). En fait, le plan industriel est limité (la Côte-d'Ivoire joue la carte de l'agriculture de rente) et peu glorieux (pour un plan libéral) ; dans la mesure où le taux de change fixe, inhérent à la zone franc, oblige à réaliser une dévaluation déguisée grâce à une surtaxe à l'importation et une prime à l'exportation. Dans le secteur agricole, le plan de relance a eu pour objectifs d'optimiser la contribution de l'agriculture à la croissance, d'augmenter les revenus ruraux et de réduire les disparités régionales. Il s'agit, donc, de rétablir les termes de l'échange en faveur de l'agriculture et de créer les conditions de modernisation de ce secteur. Les principales mesures sont les suivantes.

Dans la première phase de l'ajustement structurel, de 1981 à 1984, les finances publiques se sont améliorées. Le déficit consolidé du secteur public est passé de 11,6% du PIB en 1981 à 2,8% du pIII en 1984. Les transferts de l'État aux entreprises publiques semblent pouvoir être réduits à moins de 1 % du PIB, pour la fin des années 1980. (M.-F. Jarret, F.-R. Mahieu, 1991 : 47)

En 1990, le Gouvernement ivoirien a mis en place un programme de stabilisation et de relance qui a réussi à inverser la tendance à la détérioration de la situation budgétaire, malgré la baisse persistante des prix mondiaux des produits agricoles. À l'aide d'un contrôle très strict des dépenses, les dépenses courantes non salariales du secteur public sont passées de 261 milliards de FCFA en 1989 à 208 milliards en 1990. En outre, malgré une détérioration de 7 % des termes de l'échange et la récession qui en a résulté, le déficit du compte courant a maintenu 10 % du PIB. Un Programme Économique à Moyen Terme (PEMT) a été adopté et couvre la période 1991-1995. L'objectif de ce programme est de rétablir les grands équilibres financiers, d'assainir le secteur financier, d'améliorer la compétitivité et de valoriser les ressources humaines. (N. Bamba, B. Contamin, M. Koulibaly, 1992 :22). L'état ivoirien décide de se séparer de certaines de ses entreprises dites SODE pour améliorer les finances publiques.

2.2. La privatisation des entreprises d'État

La Côte d'Ivoire a connu une transformation économique majeure, durant les années 1980 à 1994, période marquée par une politique de privatisation de nombreuses entreprises publiques. Cette approche s'inscrit dans un contexte global de réforme économique et d'ajustement structurel, souvent, promue par les institutions financières internationales telles que le FMI et la Banque mondiale. Dans les années 1970, la Côte d'Ivoire affichait une forte croissance économique, mais à partir de la décennie suivante, le pays a été confronté à une crise économique sévère. La baisse des prix des matières premières, la mauvaise gestion des ressources et la montée de la dette extérieure ont incité le gouvernement à reconsidérer son modèle économique. En 1981, le pays engage un processus de dévaluation de sa monnaie et adopte des mesures d'ajustement structurel. La politique de privatisation était motivée par plusieurs facteurs :

Efficacité Économique : Le gouvernement ivoirien croyait que la privatisation des entreprises publiques conduirait à une meilleure gestion et à une augmentation de l'efficacité opérationnelle.

Réduction du Déficit Budgétaire : En vendant des entreprises, le gouvernement espérait générer des revenus immédiats et alléger la charge financière des subventions aux entreprises publiques.

Attractivité pour les Investissements Étrangers : Une économie ouverte et, partiellement, privatisée était perçue comme plus attrayante pour les investisseurs étrangers. La privatisation des entreprises en Côte d'Ivoire s'est opérée à travers plusieurs étapes : Identification des Entreprises à Privatiser : Les secteurs ciblés incluaient l'agro-industrie, les télécommunications, et l'énergie.

Mise en Place d'un Cadre Légal : Des lois ont été adoptées pour faciliter la vente d'actifs d'état.

Vente aux Enchères et Appels d'Offres : La plupart des entreprises ont été cédées par le biais de procédures d'appel d'offres, parfois, critiquées pour leur manque de transparence. Partenariats Public-Privé : Dans certains cas, des entreprises ont été privatisées tout en conservant une part de participation de l'État.

Les résultats de cette politique ont été ambivalents : Amélioration de l'Efficacité : Certaines entreprises privatisées ont, largement, amélioré leur performance et leur rentabilité.

Exclusion Sociale : D'autres ont entraîné des pertes d'emplois, et les modifications structurelles ont exacerbé certaines inégalités sociales. Ressources Financières pour l'État : Les revenus générés par les ventes ont été, partiellement, réinvestis dans des projets d'infrastructure. Critiques et Controverses : Les critiques des privatisations ont fait état d'une « braderie » des ressources nationales et d'un manque de transparence dans le processus de vente.

Pour de nombreux pays en développement, les années 1980 ont été marquées par la crise de l'endettement et le manque de capitaux. En revanche, les années 1990 se caractérisent, jusqu'à présent, par la reprise des apports de capitaux privés. Les pays à revenu intermédiaire, en particulier, bénéficient d'un afflux rapide de capitaux d'investissement venus de l'étranger. L'investissement étranger direct et l'investissement participatif de portefeuille ont augmenté à un rythme annuel moyen estime 44 % (Banque mondiale 1994, :192). L'investissement prive est devenu la première source de financement pour l'ensemble des pays en développement. La part de l'investissement privé dans les flux de ressources nets agrégés vers ces pays est passée de tout juste, 6 % en 1980 à environ 40 % en 1993 (Banque mondiale 1994 : l70).

Dans un sens général, privatiser c'est rétrocéder au secteur privé une activité gérée par le secteur public. Nous nous limiterons, ici, à la privatisation de la fraction du secteur public que constituent les entreprises publiques, entités dotées d'une certaine autonomie dans le cadre du statut juridique de la « personnalité morale ». L'entreprise publique n'a pas d'existence juridique en droit ivoirien. Elle regroupe plusieurs catégories d'entreprises qui ont pour caractéristique commune l'intervention de I 'État, mais selon des modalités et des degrés divers. Dans la conception extensive que nous adopterons ici, au noyau dur que constituent les sociétés dont 1'État détient la majorité du capital, sont ajoutés d'une part les Établissements Publics Nationaux (EPN) qui sont des personnes morales de droit public et n'ont, donc, pas la forme de société, et d'autre part les sociétés où l'État est un actionnaire minoritaire. La privatisation peut prendre plusieurs formes, qui se distinguent, notamment, par l'ampleur de la rétrocession (B. Contamin, 91). Dissoudre une entreprise publique, c'est, à première vue, désengager 1'Etat d'une activité productive et laisser l'initiative privée en assurer la gestion. En réalité ce transfert n'est qu'une possibilité qui peut ne pas se concrétiser. Entre 1977 et 1980, 15 Sociétés d'État sur les 39 existantes ont été dissoutes. Interprétée par la quasi-totalité des observateurs comme un vaste mouvement de privatisation, cette restructuration ne s'est, en fait, pas traduite par un essor correspondant du secteur privé, loin s'en faut. Certaines activités ont, purement, et simplement, disparu (riz, production bovine, aménagement régional), d'autres étant reprises par des services administratifs (gestion des participations publiques, recherche agricole). I1 était, donc, abusif de qualifier de privatisation l'ensemble des dissolutions.

C'est la forme la plus classique de privatisation : l'État cède à des personnes privées la fraction du capital social qu'il détient, dans une société. Ce transfert de propriété est supposé

correspondre, ipso facto, à un transfert de pouvoir au profit d'un opérateur privé. Or certaines cessions d'actions peuvent n'avoir aucune portée sur la gestion de l'entreprise. C'est, notamment, le cas lorsque la participation de l'État est minoritaire. La privatisation n'est alors qu'une opération financière, dont le but est de générer des recettes publiques et, éventuellement, de susciter la mobilisation de l'épargne privée. La plupart des privatisations récentes correspondent à ce cas de figure : COSMIVOIRE (huiles), FILTISAC (sacs d'emballage), CAPRAL-NESTLE (Nescafé) sont des sociétés privées dans lesquelles l'État avait une participation inférieure à 33 % du capital et qui fonctionnaient comme des sociétés, entièrement, privées.

3. L'impact de la dévaluation sur les finances publiques

La répétition des facteurs économiques et politiques a abouti le 2 janvier 1994 à la dévaluation du franc CFA. Cette dévaluation a eu des conséquences sur l'économie ivoirienne.

3.1. Les effets de la dévaluation sur les matières premières

La dévaluation a eu d'énormes conséquences sur les matières premières agricoles. Cette dévaluation a, également, un impact sur la balance des paiements. Celle-ci des paiements courants permet de déterminer si un pays vit au-dessus de ses moyens. Par exemple, si celle-ci est déficitaire, le pays est contraint d'emprunter. Ce qui risque, à terme, de poser de sérieux problèmes dont celui de la dévaluation de la monnaie nationale. En effet, la balance des paiements courants est l'ensemble des importations et des exportations de marchandises en valeur. (N. Agbohou, 1999 : 115). Les Pays de la Zone Franc ont une balance des paiements, structurellement, déficitaires. (N. Agbohou, 1999 :115). Ce déficit provoque des difficultés économiques pour les pays de la zone franc. Ces problèmes économiques obligent ces pays à accepter la dévaluation. Ainsi, vu les difficultés financières des pays africains de la zone franc, le ministre français Michel Roussin, soulignait ceci le 11 janvier 1994 : « des efforts étaient perceptibles, mais il était devenu inévitable d'arriver à cette dévaluation. On n'avait pas le choix. C'est l'analyse qu'ils ont fait eux-mêmes. Le commerce extérieur des États membres était chroniquement déficitaire : leurs dettes ne faisaient que s'accroître et la France ne pouvait plus à elle seule faire face. Les chiffres sont là pour le prouver. » (N. Agbohou, 1999 :127).

Ainsi, la dévaluation une fois accomplie, a eu impact sur l'économie africaine, en général et ivoirienne, en particulier. Le prix producteur du café a connu une augmentation de 30 % et celui du cacao de 20 %. Le prix bord champ du coton et du caoutchouc, a également, augmenté de 50

%. Le salaire public moyen augmente de 10 %. Le salaire minimal industriel augmente de 10 %. Contrôle de prix sur le riz (15 % de hausse), le sucre, l'eau, l'électricité, le gaz, le loyer, les transports, les médicaments, les manuels scolaires, le téléphone, les cigarettes. (S-E. Akiko, F. Bourguignon, 1995 :743). La dévaluation a fait progresser la compétitivité dans la mesure où elle entraîne un accroissement du prix des produits importés supérieure à celle des coûts de production des biens locaux qui peuvent les remplacer. Malheureusement, il est difficile d'observer, directement, l'évolution des coûts de production, et, donc, celle de la compétitivité. Force est alors de recourir à des informations indirectes (P. Guillaumont, J. S. Guillaumont, 1997, :453) Le prix d'un bien importé contient, en effet, une part de coûts de transport et de commercialisation dont la hausse moindre que celle des devises ne traduit pas un moindre gain de compétitivité. Les gains de compétitivité impliquent, donc, de tenir compte de ces politiques en vue d'apprécier, à partir de l'évolution des prix à la consommation. Par ailleurs, la hausse des prix à la consommation des biens locaux ne traduit pas, pour une évolution donnée du prix à la frontière des produits importés, une perte de compétitivité. Au contraire, plus les biens locaux sont substituables aux biens importés, plus la hausse de leur prix doit se rapprocher de celle des biens importés. Elle peut même lui être supérieure si à la suite de la dévaluation, en raison de la baisse de leur pouvoir d'achat, les consommateurs substituent des biens locaux de moindre qualité et, initialement, moins chers aux biens importés (S. Doghri, 1997 :19). La hausse du prix des biens échangeables à la suite de la dévaluation n'a pas été la même dans les divers pays de la zone franc, en raison de décisions de politique économique qui ont affecté le prix de certains de ces biens et ont été différentes d'une union monétaire à l'autre et ainsi qu'à l'intérieur de chaque union : changements de politiques fiscale et douanière et mesures réglementaires de contrôle des prix des biens échangeables. Il a pu en résulter des divergences entre l'évolution du véritable taux de change réel et celle du taux de change effectif réel (H. Gerardin, : 264). Aussi toute analyse de l'effectivité de la dévaluation comparaison du cas du principal pays de chacune des deux unions, le Cameroun et la Côte-d 'Ivoire.

3.2. L'impact de la dévaluation sur les finances publiques

La dévaluation du franc CFA, en 1994, a permis à l'économie ivoirienne de se redresser nettement. Elle a permis d'avoir de nouvelles possibilités de croissance, à long terme, et de réduction de la pauvreté et l'amélioration du budget de l'État. Les finances publiques des pays de la zone franc, en général, et celles de la Côte d'Ivoire sont, directement, affectées par la

dévaluation du franc CFA. En effet, le rendement des taxes perçues sur les importations, et, pour une moindre part sur les exportations ont augmenté. Le volume de l'aide extérieure est majoré en franc CFA car de nombreux engagements financiers sont pris en monnaies étrangères. En contrepartie les charges de remboursement de la dette extérieure sont accrues, en franc CFA. (H. Geradin,1994, p.266). Aussi, la hausse des prix consécutive à une dévaluation du franc CFA diminue la valeur réelle des encaisses liquides des agents économiques qui s'efforcent, pour les plus favorisés d'entre eux, de les reconstituer par une compression de leurs dépenses de consommation. Le 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué de moitié par rapport au franc français (1 franc français pour 100 francs CFA contre 50 jusque-là dans chacun des pays de la zone, CFA). (Précis, 1998 :2). Grâce à la dévaluation les objectifs macroéconomiques de la zone dans son ensemble, pour 1994-96 ont été atteints et la Côte d'Ivoire a été l'un des pays qui a obtenu les meilleurs résultats économiques, affichant un taux de croissance du PIB de 7 %, tant en 1995 qu'en 1996.

Cette performance a résulté, en grande partie, des politiques adoptées qui ont visé à libéraliser l'économie et contenir les dépenses publiques. (Précis, 1998 :2). La dévaluation a, également, eu un impact sur les activités bancaires. Elle pousse les banques à réorienter leurs activités. La Banque a, donc, consacré d'importantes ressources à l'évaluation des mesures à prendre pour soutenir le pays après la dévaluation, ce qui a permis à ses services d'être bien préparés le jour où celle-ci a eu lieu. Elle a, également, renforcé son assistance technique aux institutions régionales pour faciliter la transformation de l'Union monétaire ouest-africaine (l'UMOA) en une union économique et monétaire (l'UEMOA). Son assistance technique à la gestion du secteur public et au renforcement des capacités a été particulièrement, cruciale au cours des dix dernières années (Précis, 1998 :3). La Banque doit profiter de cette ouverture et fournir l'assistance technique nécessaire pour aider les autorités à déterminer les changements de politique propres à faire reculer la pauvreté sans, pour autant réduire, sensiblement, la croissance du PIB. Elle doit, également, aider le gouvernement à choisir des indicateurs pouvant faire l'objet d'un suivi approprié. (S. Doghri, 1997 :19). La dévaluation du franc CFA a amélioré, parfois, très sensiblement, la compétitivité des producteurs de la zone franc, ce que des années de politique d'ajustement structurel n'avaient réussi à faire. Ces premiers résultats sont nets dans le domaine de l'agriculture et ouvrent la voie à une forte relance des productions, qu'elles soient destinées au marché africain ou au marché mondial. Cette augmentation ne suffira, cependant, pas à placer les

économies africaines de la zone franc sur la voie d'un développement durable sans une croissance, encore, plus rapide des productions industrielles. (S. Doghri, 1997 :19).

Conclusion

La crise économique en Côte d'Ivoire de 1973 à 1994 a été marquée par une série de difficultés qui ont, profondément, affecté la gestion des finances publiques. Pendant cette période, la conjoncture économique mondiale, notamment, la crise pétrolière, a conduit à une récession économique qui a révélé les faiblesses structurelles de l'économie ivoirienne, jusqu'alors perçue comme un modèle de croissance. Face à la dégradation des finances publiques, le gouvernement a adopté des politiques d'ajustement structurel sous le contrôle des institutions financières internationales. Ces réformes ont cherché à rationaliser les dépenses publiques, à optimiser les ressources et à relancer la productivité. La période de 1973 à 1994, donc, a été cruciale pour la Côte d'Ivoire, car elle a mis en lumière les enjeux liés à la gestion des finances publiques face à une crise économique. Cette crise a montré l'importance d'une gouvernance économique solide ainsi que la nécessité d'un développement durable capable de résister aux chocs mondiaux. Depuis cette crise, la politique de remédiation mise en place par l'État continue d'influencer les politiques économiques de la Côte d'Ivoire aujourd'hui.

Références bibliographiques

Périodiques et articles de revue

AKIKO Suwa-Eisemann, BOURGUIGNON François, 1995, « Dévaluation et compétitivité en Côte d'Ivoire » *Revue économique*, volume 46, n°3, pp.739-749.

BAKOUMA Jean, 1999, « Dévaluation du franc CFA et exportations des bois des pays africains de la zone franc » *Revue région et développement*, n°10, pp 152-170.

BAMBA Ngalaiijo, CONTAMIN Bernard, DIOMANDE Kunvaly, K0ULIBAL.Y Mamadou 1992, « crise économique et programmes d'ajustement structurel en Côte d'Ivoire », *GIDIS-CI Groupement Interdisciplinaire en Sciences Sociales Côtes d'Ivoire*, ORSTOM Abidjan Petit-Bassam, pp.10-23

BOUSSOU Rike Daniel Marie-Fereole, 2016, « La récession ivoirienne (1980-1993 », *SIFOE*, pp.22-35

CHALEARD J.L, 2000, « Les derniers carrés de chocolats, la fin d'un système économique politique en Côte d'Ivoire », *Afrique Contemporaine*, n°193, janvier-mars, p.45-55

GUILLAUMONT Patrick, GUILLAUMONT Jeanneney, 1997, « De l'effectivité de la dévaluation des francs CFA, quelques enseignement tirés du Cameroun et de la Côte d'Ivoire », *Revue économique*, volume 48, n°3, pp 451-46

JARRET Marie-France, Mahieu François-Régis, 1991, « Ajustement structurel, croissance et répartition : l'exemple de la Côte d'Ivoire ». *Tiers-Monde,* tome 32, n°125, 1991. pp. 39-62

SETTIE Louis Edouard, 2015, « La caisse autonome d'amortissement et l'économie ivoirienne 1960-1980 », *SIFOE*, pp.213-226

Ouvrages généraux

AGBOHOU Nicolas, 1999, *le franc CFA et l'Euro contre l'Afrique*, Paris, Éditions Solidarité Mondiale, 315 p.

ATTEBI Dadié Modeste, 2011, *du miracle économique à la crise politique en Côte d'Ivoire*, Paris, l'Harmattan, 68 p.

CONTAMIN Bernard, *Entreprises publiques et désengagement de l'Etat en Côte-d'Ivoire*, 19 p.

CONTAMIN Bernard, FAURÉ Y.-A., 1990, *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire. Histoire d'un ajustement interne*, Paris, Karthala, 369 p.

DOGHRI Sehl, 1997, *Les effets de la dévaluation du franc CFA sur le commerce extérieur des pays de l'Afrique de l'Ouest,* DESS INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE, Université Claude Bernard Lyon I, École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques 24 p.

DURUFLÉ Gilles, 1988, *L'ajustement structurel en Afrique*, Paris, Karthala, 205 p.

GERARDIN Hubert, 1994, *la zone franc : La dynamique de l'intégration monétaire et ses contraintes*, Paris, l'Harmattan, 447 p.